

Histoire ordinaire d'un intérimaire dans une grande société de l'industrie

Une journée comme une autre commence à la machine à café en discutant des différents problèmes de transport qu'ont rencontrés les uns et les autres pour se rendre au travail. Comme presque tous les matins, la conversation dévie rapidement sur les différences entre statutaires et intérimaires, même les plus négligeables, comme le prix du café par exemple, moins cher pour les statutaires. Puis la journée de travail commence avec, en tête, toujours le même espoir d'être l'heureux gagnant de la prochaine "loterie", celui qui obtiendra le précieux sésame : l'embauche. Ce sésame très peu le décroche et l'immense majorité des intérimaires le recherche et l'espère. C'est même l'une des raisons de la si grande docilité de cette armée de précaires. Car nous voyons toutes et tous la différence de traitement colossale entre ces deux statuts : CE, congés, stabilité, salaire, primes, chèques vacances...

Pause déjeuner, la discussion s'amorce sur les chiffres du chômage, et d'un coup, un brouhaha s'élève. Un statutaire trouve que les durées et les indemnités de chômage sont trop longues et trop élevées ! Plusieurs intérimaires prennent tout de suite la mouche, car l'état du marché du travail est une préoccupation permanente pour l'intérimaire. Alors chacun y va de son anecdote personnelle sur ce qu'est le chômage, le temps de retrouver

un emploi digne de ce nom à des conditions de rémunération correctes mais aussi dans le secteur et domaine recherchés. Un statutaire vient apporter son soutien mais aussi les prestataires du bureau d'à côté. Non seulement eux travaillent pour une société de prestation, mais en plus ils y sont en intérim ! Autant un intérimaire d'une entreprise est correctement payé, un intérimaire dans la société de prestation ne touche pas plus du SMIC. Au final, le collègue à l'origine du débat semble avoir été convaincu par la somme d'arguments et de tranches de vies qui lui ont été contées. Et tout le monde se dirige à nouveau vers son bureau ou son atelier pour une après-midi de travail.

Pause de 15h, discussion avec un collègue intérimaire sur la tendance actuelle à recruter des personnes sur-qualifiées pour des postes et l'impression de "voler" l'emploi d'autres personnes moins qualifiées qui pourraient faire le boulot. Discussion sur ce que recherche la société pour les 2-3 prochaines embauches. Qui serait susceptible d'obtenir le précieux sésame ? C'est vraiment une préoccupation permanente car tout le monde a des projets en tête. Mais comment acheter un appartement en étant intérimaire... Et la mutuelle qui nous coûte tellement chère pour avoir une couverture santé correcte alors que la mutuelle maison, elle...

Discussion sur les statutaires allant bientôt partir, un maigre espoir d'embauche mais bien faible car le poste peut s'ouvrir, mais peut-être uniquement en interne... Et les formations d'un an, ou sur 18 mois alors que l'on est opérationnel seulement 4 mois avant qu'un autre intérimaire à former prenne la place. Cette absurdité est notre quotidien, ce qui nous pousse à croire que nous serons peut-être le ou la prochaine titulaire du poste. Mais très vite on se rappelle que 1/3 des personnes sur site sont des intérimaires et que le reste se partage entre statutaires et salariés des entreprises de prestation. Que même si le poste occupé est qualifié, il ne fait pas forcément bon d'être prestataire : salaire moindre et surtout considération néant ! Un employé prestataire est totalement étranger à l'entreprise contrairement aux intérimaires. La volonté de les distinguer est telle qu'il est envisagé de les faire travailler dans des bureaux séparés ou dans le même bureau mais statutaires d'un côté et prestataires de l'autre, même si fonctionnellement ce sont des postes devant travailler main dans la main et en contact permanent... La volonté patronale de faire payer aux sociétés de prestation les charges que leur "coûtent" leur salariés (chauffage, électricité) est telle qu'elle conduit à ces absurdités !

On décide finalement de ne pas

trop penser à tout ça mais le départ d'un collègue intérimaire nous ramène vite à la réalité. M. effectue son dernier jour, P. sa dernière semaine, ... difficile d'échapper à sa condition !

Conclusion

La conscience d'être la victime d'une société qui utilise l'intérim et la prestation pour surexploiter les salariés, les diviser et les précariser, pour les empêcher de s'organiser et de lutter, cette conscience existe chez de très nombreux jeunes mais ils ne voient pas de perspectives à leur portée pour sortir de ce système et c'est donc la résignation qui domine encore le plus souvent.

Il y a là un enjeu syndical, bien sûr, mais aussi politique. Car s'il faut aider ces jeunes salariés à s'organiser pour essayer d'arracher des meilleures conditions de travail, de salaire, il faut aussi travailler à ouvrir une perspective politique de changement radical de société, de rupture avec le système capitaliste.

C'est pour cela que l'UJR s'est constituée et qu'elle travaille, pour organiser les jeunes les plus conscients et les plus déterminés dans la bataille aux côtés des autres forces progressistes, pour une société de justice et de progrès social qui offre un avenir à la jeunesse et lui permette de déployer toutes ses potentialités pour s'épanouir sur le plan personnel et au service de la société. ★

www.ujr-fr.org



**LA GUERRE N'OFFRE AUCUN AVENIR
AUX JEUNES PRECAIRES !
COMBATTONS PLUTOT LA MISERE !**



**JEUNESSE ÉCRASÉE
ASSEZ D'ÊTRE EXPLOITÉS !
COMBATTONS LA PRÉCARITÉ !**



**ETUDIANTS, TRAVAILLEURS
AVEC OU SANS-PAPIERS
SO-LI-DA-RI-TE !**